



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Direction de l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins

Service Développement de la certification

N. Réf. : FR/RLM/VVM/sd n° 2008-56

Chargé du dossier : Dr Vincent Mounic

Saint-Denis, le 5 mai 2008.

Objet : Manuel pilote V 2010

Madame, Monsieur,

La Haute Autorité de Santé a entrepris l'élaboration d'une nouvelle version du manuel de certification des établissements de santé. Les premières visites réalisées avec ce manuel sont programmées au début de l'année 2010.

Nous vous en adressons la version pilote, établie à partir des travaux de groupes thématiques composés de professionnels de santé en exercice, d'experts et de représentants d'usagers.

L'objectif de ce nouveau manuel qui a été largement refondu, est de composer un outil d'évaluation dont l'efficacité est renforcée et la lisibilité accrue.

Ce nouveau manuel retient deux cibles majeures d'évaluation :

- L'évaluation de la mise en place d'un système de management et d'amélioration intégrant des composantes de management général, de management de la qualité et des risques, l'évaluation des pratiques professionnelles et la prise en compte du développement durable ;
- L'évaluation du niveau de qualité de fonctionnement des établissements sur des sujets prédéterminés.

Ce manuel se présente en deux chapitres : le management de l'établissement et la prise en charge du patient. Les exigences de la certification sur les références et critères sont définies dans les éléments d'appréciation classés par niveaux progressifs qui traduisent la mise en œuvre d'une démarche de progrès.

La HAS a d'ores et déjà, engagé un effort de simplification qui se traduit, par un plan du manuel simplifié organisé en deux chapitres et la diminution de près de 40 % du nombre de critères. Un allègement de la procédure portant sur la préparation de l'auto évaluation et de la visite est actuellement en cours.

Cette version doit faire aujourd'hui l'objet d'une relecture par les différentes parties prenantes et institutions concernées par la certification des établissements de santé. Cette relecture a pour but de s'assurer de la pertinence des exigences retenues et de leur rédaction.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La phase de relecture a, en outre, pour vocation de poursuivre l'effort de sélection des critères correspondant aux principaux leviers et éléments traceurs de la qualité et de la sécurité des soins dans les établissements de santé, dans un contexte caractérisé par l'expression des attentes légitimes des usagers, la surexposition des professionnels à des procédures externes marquées par un excès de formalisme, les difficultés démographiques déjà effectives et rencontrées pour un très grand nombre de professionnels, les tensions budgétaires qui pèsent sur le système de santé.

Très concrètement, le travail de relecture doit permettre de valider le maintien ou non des critères qui composent le manuel pilote.

La prise en compte des différents avis conduira à la rédaction de la version définitive du manuel V2010.

Nous sollicitons donc votre avis sur le document qui vous est adressé dans le but de faire progresser cette première version et de fournir aux établissements de santé et au système de santé un dispositif d'évaluation, de progression et de mesure de la qualité et de la sécurité des soins à la fois performant et acceptable pour les professionnels et les établissements.

Pour ce faire, nous souhaiterions recueillir votre avis et vos commentaires **au plus tard le :**

Lundi 16 juin 2008

Sur le plan pratique, nous vous proposons de nous adresser votre contribution en utilisant le **formulaire d'enquête électronique** qui vous est transmis sur votre boîte e-mail.

Nous vous remercions par avance de votre contribution.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Raymond LE MOIGN

Directeur de l'Amélioration de la qualité
et de la sécurité des soins